



### **1** ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ DES SALARIÉS



- 16,7 M de personnes quittent chaque jour leur commune pour aller travailler.
- 25 % des Français ont déjà renoncé à un emploi en raison du déplacement.

## Aide à la mobilité : subvention de 1 000 € pour un salarié gagnant jusqu'à 1,5 x SMIC

- → Aider les salariés modestes dans leur mobilité professionnelle
- → Encourager le rapprochement domicile travail
- → Réduire les **frais de transport**
- → Faciliter l'accès à l'emploi
- → Aider au recrutement des compétences, en encourageant la mobilité



### **1** ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ DES SALARIÉS





### Salarié souhaitant se rapprocher de son lieu de travail

Temps de trajet en voiture < 30 min Utilisation des transports en commun au lieu de la voiture



### Personne en situation de retour ou d'accès à l'emploi

(dont alternants)

- → Aide individuelle sous forme de subvention
- → Pas de justificatif de dépenses à fournir
- → Logement loué à titre de résidence principale
- → Conditions d'accès :

Délai entre date d'effet du bail et date entrée dans l'emploi : Maximum 3 mois

Délai entre date effet du bail et date demande : Maximum 3 mois



### **1** ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ DES SALARIÉS



### **QUELQUES EXEMPLES:**

#### Famille Durand

3 personnes (parents et enfant majeur)

Banlieue toulousaine

Chacun perçoit 1,3 x SMIC

Monsieur Durand trouve un logement proche d'une gare

Chacun des 3 membres de la famille prend les transports en commun

Aide à la mobilité

2 x 1 000 € = **2 000** €

#### Famille Martin

2 personnes adultes

<u>©</u>

Banlieue bordelaise

Madame perçoit 2,3 x SMIC et Monsieur 1,4 x SMIC

Monsieur trouve un logement qui le rapprochera de son lieu de travail

(< 30 mn en voiture)

Aide à la mobilité

1 x 1 000 € = **1 000** €

#### Marjolaine, 23 ans vit chez ses parents



Elle est alternante, sa formation démarre dans un mois

Elle va percevoir 0,8 SMIC

Elle a trouvé un appartement dans le parc privé

Aide à la mobilité

1 x 1 000 € = **1 000** €





- 2 M de salariés vivent dans un logement difficile ou coûteux à chauffer (ANIL 2017)
- 7 M de logements ont besoin d'une rénovation énergétique
- 4 M de logements sont des passoires thermiques

# Aide aux travaux de rénovation énergétique subvention jusqu'à 20 000 € pour un salarié aux revenus modestes

- → Améliorer le confort logement des salariés en réduisant leur facture énergétique
- → Améliorer la qualité de vie des salariés
- → Aider à la valorisation de leur logement







Salarié propriétaire aux ressources modestes



Propriétaire bailleur,
salarié aux ressources
modestes ou dont le locataire
est lui-même salarié aux
revenus modestes

- → Subvention jusqu'à 20 K€ pour les propriétaires occupants, jusqu'à 15 K€ pour les propriétaires bailleurs
- → Plafonds de ressources à respecter
- → Logement situé en zones B2 ou C ou dans une commune du programme Action Cœur de Ville
- → Logement occupé à titre de **résidence principale**





→ Travaux d'isolation thermique : Murs du logement, combles et planchers.

### Ou sans besoin de travaux d'isolation :

- Remplacement du système de chauffage
- ou équipement de chauffage ou d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.
- → Travaux réalisés par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)
- → Intervention obligatoire d'un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- → Possibilité d'un **prêt complémentaire** pour financer le reste à charge des travaux de rénovation énergétique et les autres travaux de réhabilitation.





### **QUELQUES EXEMPLES:**

#### Madame Durand :



Propriétaire d'un logement situé à Lunéville Souhaite rénover son logement pour améliorer sa performance énergétique Son locataire est salarié du privé Son locataire a des ressources < 18 960 € / an (Rev. Fisc. Réf.)

Subvention 15 000 €

#### Madame Martin :

Propriétaire d'un logement situé à Bourg en Bresse (Zone B2) Elle occupe cet appartement Salariée du secteur privé Mariée, 2 enfants Son Rev. Fisc. De réf. < 38 958 €

Subvention

20 000 €

Souhaite rénover son logement pour améliorer sa performance énergétique



### 3 ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT ActionLogement

- 1,2 M bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, dont 60 % vivent à domicile.
- 80 % des + 85 ans vivent à domicile
- 3,9 M aidants familiaux s'occupent d'un proche de + 60 ans
- 4,8 M + 85 ans en 2050, soit 3 fois plus qu'en 2017
- 72 % des Français se disent mal informés des aides pour accompagner l'entrée dans le grand âge

### Aide à l'adaptation du logement au vieillissement

Subvention jusqu'à 5 000 €

pour un salarié senior en perte d'autonomie ou les retraités de 70 ans et plus

- → Rendre plus accessible la salle de bain & sanitaires du salarié de + 60 ans en perte d'autonomie et les retraités de 70 ans et plus
- → Contribuer au maintien des personnes âgées dans leur logement qu'elles soient propriétaires ou hébergées par un de leurs enfants salarié d'entreprise







Salarié de + de 60 ans en perte d'autonomie\* et retraité de 70 ans et +



Parent\*\* hébergé par son enfant salarié

- → Subvention de 5 000 € maximum pour aménager les espaces sanitaires : douche à l'italienne, lavabo adapté aux personnes à mobilité réduite, WC rehaussés
- → Plafonds de ressources à respecter
- → Logement du parc privé et résidence principale du bénéficiaire (et du salarié hébergeant son parent le cas échéant)
- → Travaux réalisés par un **professionnel certifié Qualibat**
- → Intervention obligatoire d'un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

### ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT ActionLogement



#### **QUELQUES EXEMPLES:**

Monsieur Hugo est salarié du secteur privé

Habite Bordeaux

Héberge son père de 75 ans

Revenu fiscal de référence de son père est < 18 960€

Madame Voltaire a 60 ans

Mariée

Salariée du secteur privé

**Habite Lyon** 

Fait face à une perte d'autonomie (GIR 3) et doit aménager ses toilettes

Revenu fiscal de référence est < 27 729€.

Monsieur Rousseau a 72 ans,

**Habite Paris** 

Retraité du secteur privé

Revenu fiscal de référence est < 24 918 €

Souhaite adapter sa salle de bain et transformer sa baignoire en douche à l'italienne

Madame Pasternak est propriétaire d'un logement à Lille

Son locataire a 67 ans, est retraité du secteur privé et perd son autonomie (GIR 2). Subvention

Flle souhaite faire installer un lavabo PMR

Revenu fiscal de référence de son locataire est < 18 960€

Subvention

5 000 €

Subvention

5 000 €

Subvention

5 000 €

5 000 €



#### En savoir +

### **Testez votre éligibilité sur le site internet :**

https://www.actionlogement.fr/



de 9h00 à 17h30 du lundi au vendredi (numéro non surtaxé)

Les aides et prêts sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation.